



L'exploitation de la meulière au Bois Courtin par M. Jarry en 1842

178  
179  
Ch. 2

Paris le 18 Juin  
1842

N. 20/100  
9600

A Monsieur Le Préfet du département de  
Seine et Oise,  
à Versailles.

Monsieur le Préfet,

Pour me conformer aux lois et règlements, j'ai l'honneur de vous  
informer que, par suite de la disparition du S<sup>r</sup> Chamery au quel  
j'avais loué le droit d'extraire la pierre Meulière qui se trouve  
dans le Bois Courtin, <sup>à Villejust</sup> ~~et qui~~ Commune de Villejust, Canton de Palaiseau,  
je fais actuellement exploiter pour mon compte personnel la meulière  
qui mon terrain renferme, et qui est propre aux fortifications.

J'ai l'honneur d'être avec la plus  
haute considération,  
Monsieur le Préfet,

Votre très humble et  
très obéissant serviteur

Jarry

Propriétaire, rue de la Grande Grille, n° 1.

170



